Âmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
29 AOUT 2018
Service des collectivités locales et du contentieux

ANNEXE TECHNIQUE n° 1-2018 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 – 2020

CNFPT
Publié au Recueil des actes administratifs
le 31 AOUT 2018

Entre,

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA,

Et,

Le Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française (SPC) représenté par son Président, Monsieur Cyril TETUANUI, dûment habilité par la délibération du comité syndical du SPC.PF n°8/2014 du 6 août 2014

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et le SPC pour la période 2018 – 2020. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la 1ère année de la convention, soit l'année 2018.

Article 2 : Descriptif du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel pour l'année 2018 est établi par objectif et par projet.

2018 est une année de consolidation des ressources dans le cadre du changement de direction générale et des services du SPC. L'annexe technique sera donc axée essentiellement sur de l'accompagnement stratégique et le soutien au département informatique ainsi que la représentation du CNFPT au congrès des communes.

Chaque objectif ou projet est complété par une fiche technique, jointe à la présente annexe, qui précise le contexte et les objectifs des actions à réaliser.

1) Appui à la réflexion en matière de soutien et d'accompagnement de la transformation numérique des services communaux

Le numérique est aujourd'hui une opportunité pour les collectivités de simplifier certains services au public et de gagner en efficience dans un contexte très contraint financièrement. La transformation numérique des services communaux passe par des projets parfois complexes avec une conduite du changement indispensable.

Les collectivités produisent et exploitent des données publiques, de plus en plus stratégiques. Performance de la gestion, partage, exploitation ou encore valorisation des données publiques (financières, métiers ou autres) sont des leviers de développement économiques importants.

Afin de développer une approche plus moderne et plus globale des services à rendre aux communes, le SPC souhaite s'inscrire dans la démarche de modernisation opérée par la collectivité Polynésie française au travers du plan SMART POLYNESIA, visant à développer le numérique en Polynésie française.

Par ailleurs, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur en mai 2018 en métropole s'impose aux collectivités polynésiennes au second semestre 2018. A partir de cette date, les organismes publics pourront être sanctionnés s'ils ne respectent pas les nombreux principes et les grandes mesures de la législation.

Comme tout établissement public, le SPC devra se mettre en conformité. L'obligation de se doter d'un Data Protection Officer (DPO) lui impose de réfléchir à l'approche méthodologique lui permettant de mener sa réflexion au niveau global tout en intégrant la règlementation RGPD et l'objectif de mutualisation qui est une condition de réussite indéniable.

Conscient des enjeux managériaux et financiers mais aussi des opportunités qui s'ouvrent en terme d'évolution, de partenariat et de mutualisation, le SPC s'interroge sur la dimension projet à mettre en place afin de s'entourer de toutes les garanties de réussites.

L'expérience et la qualité du réseau d'experts du CNFPT dans les domaines de la conception de projets complexes constituent une expertise que le SPC souhaite mobiliser dans le courant du second semestre 2018.

- **1 mission d'expertise-conseil avec entretiens institutionnels et animation d'un groupe de travail interne SPC (direction générale, cadres, service informatique…)**

 La mission consistera à accompagner l'équipe du SPCPF et sa direction générale dans la conception du projet SPC d'accompagnement du numérique dans les communes de Polynésie française dans un objectif de mutualisation et la contrainte de se conformer au RGPD.

 - ***Soit 10 jours pour 1 expert, dont 8 jours en catégorie 1 et 2 jours en catégorie 2***

2) Focus sur l'assistance Hotline

Le département informatique du SPC a connu en 2017 une réorganisation pour un service aux communes plus efficace et en proximité.

Cette réorganisation s'inscrit dans un projet plus global de modernisation et de développement du numérique dans les communes. Renforcer cette nouvelle organisation et consolider les compétences de ses agents sont des priorités fixées pour 2018. La demande d'accompagnement en matière d'assistance aux utilisateurs est donc de nouveau formulée.

Il est donc programmé le déplacement en métropole de 2 techniciens pour suivre une formation technique portant sur l'organisation de l'assistance aux utilisateurs des systèmes d'information et poursuivre leur séjour par une immersion en collectivité pour compléter l'apprentissage.

L'objectif de la mission est d'accompagner ces 2 agents dans l'amélioration de l'efficacité du département informatique.

Cette mission se déroulera en 2 étapes :

- **Une formation proposée au catalogue CNFPT (sollicitée par le CGF dans le cadre de sa mission de formation des agents)**
- **Une période d'immersion en collectivité(s) assurant comme le SPC, un service d'assistance à l'utilisation de logiciels et d'appui informatique.**

L'appui du CNFPT sollicité par le SPC porte sur le second point et concerne l'identification de collectivités qui, comme le SPC, proposent des prestations d'assistance à l'utilisation des logiciels informatiques avec l'outil GLPI et qui accepteraient d'accueillir ces 2 agents.

L'ensemble de la mission est programmé sur 5 jours. La période d'immersion en collectivité est à organiser à l'issue de la formation.

- ***Soit un total de 2 jours en catégorie 3 pour 2 agents***

3) Participation au congrès des communes de Polynésie française 2018

Le congrès des communes de Polynésie française s'est inscrit dans la tradition et constitue le moyen privilégié de rencontres et de débats sur les thèmes majeurs de la vie communale.

Le CNFPT, partenaire historique, a accompagné le développement institutionnel du SPC et le déploiement de la formation sur l'ensemble des communes de Polynésie.

La participation du CNFPT à l'action phare du monde communal polynésien s'est également inscrit dans une tradition. Le congrès des communes de 2018 est programmé du 17 au 20 septembre 2018, le thème porte sur le statut de l'élu municipal. L'objectif est de s'inscrire dans la démarche de la délégation aux collectivités locales du Sénat qui a lancé une consultation auprès des élus locaux et porter la voix des élus polynésiens.

En 2016 et 2017, la présence d'un administrateur ayant également les fonctions de maire d'une commune a été particulièrement appréciée des maires polynésiens qui ont pu échanger sur les pratiques et les expériences réciproques.

La participation peut se traduire de 2 manières :

- Une **représentation institutionnelle** par la présence du Président du CNFPT ou de son représentant pour les moments institutionnels du congrès.
- Une **intervention technique** dans les séances plénières ou débats du congrès réalisé par un expert identifié par le CNFPT à la demande du SPCPF sur les thèmes du congrès.

 - ***Une mission de 5 jours en catégorie 2***

Article 3 : Barème

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories suivant leurs typologies :

- catégorie 1 : actions de conseil et d'expertise,
- catégorie 2 : conception et animation de séminaires, de groupe de travail, de formation
- catégorie 3 : organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités ou institutions, visites d'études et stages ou actions de l'offre CNFPT.

Chaque mission suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention, de formation ou d'immersion. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- catégorie 1 : 400 € par jour
- catégorie 2 : 300 € par jour
- catégorie 3 : 150 € par jour et par stagiaire. Il est à noter que si deux stagiaires sont envoyés dans la même collectivité en même temps auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour, avec un maximum de 750 €, même si le stage dure plus de 5 jours dans la même collectivité.
-

Article 4 : **Actions ponctuelles**

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, et financées par le SPC entraînent un surcoût au montant maximum de l'article 5, elles seront entérinées par la passation d'avenants à la présente annexe technique.

Article 5 : **Estimation du programme prévisionnel**

Le programme prévisionnel ci-après correspond au descriptif prévisionnel de l'article 2. Il correspond à un maximum en termes de coût d'intervention sur l'année. Pour les missions où une fourchette de jours a été estimée, c'est le maximum de la fourchette qui a été retenu.

Par contre, le nombre de jours par catégorie d'action n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel est inférieur ou égal au coût estimatif ci-après.

Désignation	Unité	Valeur	Nombre	Total
Catégorie 1	jour	400 €	8	3 200 €
Catégorie 2	Jour	300 €	7	2 100 €
Catégorie 3	Jour	150 €	2	300 €

Sous total		5 600 €
Frais de pilotage de projet (25% des expertises)		1 400 €
Total actions + gestion du projet		7 000 €
Frais de structure et de gestion (10%)		700 €
Total année 2018 (en euros)		7 700 €
Total année 2018 (en F CFP)		918 854 XPF

Fait en 8 exemplaires

A PARIS, le

Pour le CNFPT
Le directeur général
Par délégation

A PAPEETE, le

Pour le SPCPF
Le Président

Je soussigné, Cyril TETUANUI, Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, certifie que la présente annexe technique 1/2018 à la convention de partenariat 2018-2020, est exécutoire à la date du ……..après sa notification au CNFPT en date du ……..

Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONVENTION SPC/CNFPT 2018-2020

ANNEXE TECHNIQUE 1/2018

FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE 1

APPUI A LA REFLEXION EN MATIERE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES SERVICES COMMUNAUX

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC	Ivana SURDACKI, DGSA et responsable du département formation des élus
PERIODE	second semestre (octobre)
DATES	du 8 au 19 octobre 2018 de préférence
OBJECTIFS	**Accompagner (analyser, conseiller) le SPC dans la réflexion à concevoir le projet d'accompagnement de la transformation numérique des communes dans un contexte d'évolution et dans la perspective de mutualisation**

PHASE D'OBSERVATION ET D'ANALYSE :

- Analyser le contexte en évolution et ses acteurs :
 - Le projet de modernisation de l'action publique de l'Etat (dématérialisation des démarches administratives, open Data, bornes informatiques…)
 - Le projet SMART Polynésia de la collectivité Polynésie française,
 - Les partenariats en cours de discussion avec le Fonds paritaire de Polynésie,
 - Les opérateurs formation intercommunaux : SPC, CGF….
- Participer au 1er séminaire organisé par le SPC sur la sécurité informatique
- Analyser le fonctionnement actuel du SPC et son département informatique
- Analyser et conseiller la Direction générale et le Président sur les enjeux économiques dans la perspective de mutualisation des moyens (positionnement du SPC vis-à-vis des partenaires institutionnels, vis-à-vis des communes ? les moyens, ressources, partenariats nécessaire à court, moyen et long terme…)
- Comment intégrer le RGPD au projet global SPC ? Quelle solution idéale en ce qui concerne le DPO (recrutement, mutualisation ? avec qui, comment ?...)

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE PROJET

- Aider le SPC à concevoir et structurer son projet : à l'issue de la mission, l'équipe projet sera constituée et la démarche rédigée (validation de l'objectif général du projet, analyse de la situation, identification des priorités et objectifs, étapes de conception (organisation/étapes/Moyens/échéanciers/stratégie de communication/outils.), étape de réalisation, évaluation….

METHODOLOGIE

La mission pourrait se dérouler en 2 temps :

- un temps de rencontres (rdv ou immersion en communes) avec les communes et le monde institutionnel qui gravite autour :
 - Rencontres avec les acteurs communaux, les partenaires institutionnels en contact permanents avec les communes, l'association des DGS, le CGF, des représentants du Pays, de l'Etat….
- Un temps de réflexion avec l'équipe du SPC, DGS, DGSA service informatique et si besoin des partenaires dans le but d'identifier l'équipe projet et définir le projet.

Proposition méthodologique : Les collectivités ont de plus en plus recours au **design thinking**, une méthode qui focalise l'attention sur les besoins de sa cible en termes d'usages, qui questionne la pertinence de la problématique donnée et qui privilégie le « prototypage » rapide des solutions apportées afin d'en vérifier la pertinence. Si cette méthodologie qui demande une expertise particulière et du temps est connue de l'expert désigné par le CNFPT, la mettre en œuvre à l'occasion de cette mission pourrait être appropriée.

PRECONISATIONS Le profil de l'expert : spécialiste des projets complexes et sensibilisé aux enjeux du numérique.

- Avoir conduit ou participé à la mise en place de projets dans des contextes spécifiques de transformation numérique (conduite du changement institutionnel et managérial, spécificité culturelle),
- Avoir travaillé de manière régulière avec les élus locaux (connaitre la psychologie des élus et leur perception du numérique)
- Le SPC sera sensible à un profil qui met en valeur les capacités d'adaptabilité de l'expert (long voyage et contexte culturel très éloigné), et l'expérience de missions hors hexagone.

Enfin, afin d'anticiper sur la dimension stratégique de cette mission, il convient que le missionnaire puisse échanger avec la DGS en plusieurs fois en amont de la mission afin de s'imprégner au mieux du contexte institutionnel local.

COMMENTAIRES Enfin, il est expressément demandé à l'intervenant de communiquer son rapport au SPCPF dans un délai d'un mois maximum après le retour de mission.

FICHE TECHNIQUE 2

FOCUS SUR L'ASSISTANCE HOTLINE

Immersion en collectivité

DESCRIPTIF DE LA MISSION

Le SPC propose depuis 2009 un service d'assistance aux utilisateurs dénommé "La hotline informatique du SPC". Par le terme "utilisateurs" il faut comprendre :

- Les agents utilisateurs des logiciels distribués par le SPC. Ce sont les ressources humaines des communes adhérentes à la compétence informatique du SPC ou des collectivités conventionnées (environ 300 utilisateurs sur 38 communes et 12 conventionnées),
- Les 27 agents du SPC.

Les 3 agents de ce service gèrent les demandes d'assistance via le logiciel libre GLPI.

Après plusieurs années de pratique hotline, la responsable du département informatique et son responsable du service Hotline ont besoin de mesurer leur efficacité, d'autant qu'ils n'ont pas eu de formation concrète sur le logiciel GLPI et n'ont pas d'aperçu sur les résultats de ce service. Les agents ont donc besoin d'une période de formation/évaluation pour faire le point sur les acquis et les pratiques.

PUBLIC CIBLE	2 techniciens du département informatique du SPC
REFERENT(S)	Tania AYO
LIEU	Collectivité de métropole
PROFIL DE L'INTERVENANT	Néant
PERIODE	17 au 18 décembre 2018
OBJECTIFS	Accompagner les agents du département informatique du SPC dans l'évaluation de leur service d'assistance aux utilisateurs.
METHODOLOGIE	2 jours en immersion dans une collectivité qui propose un service d'assistance à l'utilisation des logiciels informatiques avec le logiciel GLPI
CONTEXTE DE LA MISSION	Il est précisé que la demande s'inscrit dans une mission globale correspondant à une période organisée en 2 temps sur 5 jours 1. Formation technique (via CGF) 2. L'immersion en collectivité (2 jours)

Pour garantir la réussite de la formation et de l'immersion des 2 agents, il sera nécessaire de fournir au CNFPT, les fiches de postes, les informations sur l'environnement de travail et les projets sur lesquels les équipes sont mobilisées. La fiche formation accompagnant la demande faite au CGF est jointe à la présente.

FICHE TECHNIQUE 3

CONGRES DES COMMUNES DE PF

Participation du CNFPT au congrès des communes, organisé par le SPCPF

FICHE DESCRIPTIVE

La représentation et la participation du CNFPT au congrès des communes de Polynésie française s'est inscrit dans la tradition et constitue le moyen privilégié de rencontres et de débats sur les thèmes majeurs de la vie communale.

Le prochain CONGRES DES COMMUNES se déroulera dans la commune de TEVA I UTA (Tahiti) **du 17 au 20 septembre 2018.**

Le thème du congrès portera sur le **Statut de l'élu municipal**. Il s'agit d'inscrire les débats dans la démarche de consultation-propositions réalisée par la délégation aux collectivités du Sénat sur la question du statut de l'élu local.

La participation du CNFPT pourra se traduire par une représentation institutionnelle du Président du CNFPT ou de son représentant qui participeraient aux travaux et ainsi à alimenter l'analyse stratégique du CNFPT sur le contexte d'évolution du monde communal et des besoins en matière d'accompagnement stratégique du SPCPF.

L'objectif de la participation au congrès 2018 sera particulière au regard de la thématique du congrès. Il sera apprécié que le Président du CNFPT ou son représentant de préférence un élu communal) porte un regard sur la mission d'élu local, la place de l'élu local et son rapport à la formation (l'importance de se former comme de former les agents) et l'accompagnement possible du CNFPT pour valoriser la formation.

Il peut enfin être envisagé une participation sous la forme de message vidéo aux Maires et élus municipaux de Polynésie française. Ce message vidéo pourrait être projeté lors de l'ouverture des travaux.

Resp form	Type de l'action	Public de l'action	Projet	Partie de projet	Thème	Début	Fin	Catégorie	Expert	Stagiaire	Groupe	Nbre de jours	Total jours	Coût unitaire	Coût total en euros	Intervenant	Observation
IS	expertise	cadres SPC	transformation numérique des services municipaux	conception du projet	accompagnement à la reflexion sur la démarche projet	08-oct-18	18-oct-18	1	1			8	8	400	3200	1 expert	1 expert pour toute la mission
IS	expertise	cadres SPC	transformation numérique des services municipaux	conception du projet	accompagnement à la reflexion sur la démarche projet	08-oct-18	18-oct-18	2	1			2	2	300	600		
TA	Formation	agents DI	Interne SPC	compétences technique des agents du DI	Formation et immersion 2 agents du DI					2		3	6	CGF			Formation PEC CGF
TA	immersion	agents DI	Interne SPC	compétences technique des agents du DI	Formation et immersion 2 agents du DI	17-déc-18	18-déc-18	3			1	2	2	150	300		immersion en collectivité
IS	Formation	Elus	Congrès/séminaires	Congrès des communes	le statut de l'élu municipal	17-sept-18	21-sept-18	2	1			5	5	300	1500	1 représentant du siège CNFPT	

	23	5 600,00
Gestion du projet (25% des prestations)		1 400,00
Total actions + gestion du projet		7 000,00
Frais de structure et de gestion (10%)		700,00
Total année 2018 (en euros)		7 700,00
Total année 2018 (en F CFP)		918 854